



NEUVIÈME ANNÉE. VOLUME XVIII No 22

Samedi 28 Novembre 1891.

La
SEMAINE RELIGIEUSE
DE
MONTREAL

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an : \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

ADMINISTRATION

A l'Archevêché de Montréal. Boîte 1448, B. P.



Imp. de la SEMAINE RELIGIEUSE, 191 et 193, rue St-Urbain.

IMPRIMERIE ANT. ROBERT

Livres, Factums, Pamphlets, En-Tetes de Compte,
Cartes d'affaire, Lettres Funéraires, etc.

SPECIALITE : Ouvrages pour fabriques, collèges, couvents, souvenirs d'or-
dination, images funéraires, etc. Exécutés promptement et à bas prix.

191 et 193, RUE ST-URBAIN, MONTREAL.

B. E. McGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123
MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "

" 8.30 " à 9.30 " "

VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par
Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les
Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Pro-
vince de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour
prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE.
SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

CLOCHES POUR EGLISES

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL (Londres Angl.)

MENEELY & CIE

ETABLIS EN 1826.

WEST TROY N. Y.

HUGH RUSSEL,

Agent.

43 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL.

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à la
gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près.



ADOLPHE PERRAULT

RELIEUR, Etc.

No 15 RUE ST-VINCENT - - MONTREAL

Vis-à-vis Messrs J. B. Rolland & Fils.

M. Perrault se charge d'exécuter sous le plus court délai et d'une manière satisfaisante toutes commandes d'ouvrage tel que :

Reliure, Réglage, etc. Prix modérés.

QUERY FRERES

ARTISTES-PHOTOGRAPHES

EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN

No 10, RUE ST-LAMBERT.

Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

TONDEUSES A GAZON

TOURNIQUET pour arroser le gazon, TUYAUX en CAOUTCHOUC, COU-TEAUX, CISEAUX et SCIÉS à tailler les arbres, GLACIERES en bois franc et autres ainsi que SORBETIERES pour faire la crème à la glace, SORBETS, etc., chez

L. J. A. SURVEYER, 6, rue St-Laurent, Montréal.

CHARLES A. BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc

2097 RUE NOTRE-DAME.

PERRAULT ET MESNARD,

ARCHITECTES

17 Cote de la Place d'Armes

Boite 1414 Bureau de Poste

M. PERRAULT

A. MESNARD

FONDERIE DES ARTISANS

FONDÉE EN 1870

DAY & DEBLOIS

FABRICANTS DE LA

Célèbre Fournaise à Eau chaude "ÉCLIPSE" pour chauffage des Eglises, Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons une spécialité des ouvrages en fonte suivants :

Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo-
tures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourrel-
les, Balcons, Parterres, etc., etc., Clotures
pour Cimetières, etc., etc.

120, RUE ANNE,

MONTREAL

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

DIMANCHE	29	NOVEMBRE	— La cathédrale de Montréal.
MARDI	1	DECEMBRE	— Caughnawaga.
JEUDI	3	"	— St-Jean.
SAMEDI	5	"	— St-Vincent de Montréal.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE	29	Novembre	— 1er Avent, 1 cl.
LUNDI	30	"	— S. André doub. 2 cl.
MARDI	1	Décembre	— De la Férie.
MERCREDI	2	"	— <i>Jeûne</i> . Ste Bibiane V. M., s.
JEUDI	3	"	— S. Franç. Xavier, C. d. m.
VENDREDI	4	"	— S. Léonard de P. Maurice. C., d.
SAMEDI	5	"	— De la Férie.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Dimanche, 29 nov. — Annonce de la fête de St. André et des jeûnes de l'Avent.

Cathédrale. — Ouverture des Quarante Heures.

Dimanche et lundi, Vêpres à 3½ h; prière du soir à 8 h.

Lundi et mardi, il y aura des messes basses depuis 5½ h, jusqu'à l'heure de la grand'messe qui sera célébrée à 9½ h.

Mgr l'Archevêque et les prêtres de sa maison feront leur retraite cette semaine.

Eglise St-Joseph, rue Richmond. — Dimanche, 29 novembre, assemblée des membres de la confrérie de St-Joseph, instruction, recommandations aux prières et salut.

Mercredi, 18, à 7 h, messe à l'autel de la confrérie de St-Joseph, pour tous les associés vivants et défunts.

Mercredi après-midi à 3 h. assemblée des dames patronesses de l'asile Bethléem. Instruction et salut.

Mardi soir, 1er décembre, à 7½ h. ouverture de la retraite des jeunes filles de la paroisse. Sermon tous les soirs à la même heure.

Notre-Dame de Bonsecours. — Dimanche, 29 nov. à 7½ h. p. m. ouverture de la retraite des jeunes gens de la paroisse Notre-Dame, sous les auspices du Cercle Ville-Marie.

Chapelle des sœurs de la Congrégation, rue St-Jean-Baptiste. — Vendredi prochain, 4 décembre, à 3 h. p. m., ouverture de la retraite annuelle des enfants de Marie.

Dimanche, 6, déc. — Solennité du Titulaire de St. André, St. François Xavier à Caughnawaga et Verchères, et Ste. Barbé.

La Semaine Religieuse de Montréal

Rédaction : { M. le chanoine J. M. Emard.
 { M. le chanoine P. N. Bruchési.

Administration : M. l'abbé W. C. Martin, Archevêché de Montréal.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

9^{me} Année.

SAMEDI, 28 NOVEMBRE 1891. Vol. XVIII, No 22.

SOMMAIRE :

I Premier dimanche de l'Avent. — II Les Oblats de Marie Immaculée, (à suivre). — III Sœur Thérèse de Jésus. — IV La prière du vieux soldat. — V Le procès de l'archevêque d'Aix. — VI. Consultation concernant le vin destiné au saint Sacrifice. — VII Un beau discours du comte de Mun. — VIII Chronique : ordination, etc.

PREMIER DIMANCHE DE L'AVENT

« Alors ils verront le Fils de l'homme venir sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande majesté. »

I. Le premier avènement de Jésus-Christ a été humble et mystérieux, le second avènement sera majestueux et solennel. Alors le Fils de Dieu, qui s'est fait Fils de l'homme pour sauver les hommes, sera une épouvante pour ceux qui auront méconnu son amour. Il apparaîtra dans les splendeurs de sa gloire, environné de mille et mille millions d'anges, dit le prophète, et il prononcera les arrêts de la divine justice au milieu d'un silence plein de terreur. Aux uns il dira : « Allez, maudits, au feu éternel ! » Aux autres : « Venez, vous qui êtes les enfants bénis de mon Père ; possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement ! » Un cri formidable retentira dans la nuit : « Voici l'Époux ! » Et il dira aux vierges insensées : « Je ne vous connais pas ! » Puis il couronnera les vierges sages au festin nuptial.

Contemplant d'avance l'imposant tribunal de Celui qui viendra juger les vivants et les morts ; et pour nous assurer une sentence favorable, soyons dès aujourd'hui tels que nous voudrions être au dernier jour.

II. La croix de Jésus-Christ, autrefois le scandale des Juifs et la folie des Gentils, apparaîtra resplendissante au ciel comme la balance de la justice divine ; elle sera la consolation des uns et la réprobation des autres. Elle a été le gage de l'espérance, elle deviendra le sceau du désespoir ; elle a été le lieu sacré des âmes, elle deviendra le mur infranchissable qui séparera les bons et les méchants. Alors, dit l'Écriture sainte, ceux qui auront fui la croix pour chercher leur félicité en ce monde, à la vue des âmes fidèles, s'écrieront d'une voix lamentable :

« Les voilà donc ces hommes qui furent l'objet de nos dérisions et de nos outrages ! Insensés que nous étions, ils ne nous inspiraient que pitié, et maintenant ils sont placés parmi les enfants de Dieu, et leur sort est de triompher éternellement avec les saints ! »

O mon âme, si tu participes ici-bas aux humiliations et aux souffrances de la croix, tu participeras aussi à ses ineffables triomphes !

LES OBLATS DE MARIE-IMMACULEE

La congrégation — aujourd'hui si célèbre des Pères Oblats — est cependant de date récente, puisqu'elle remonte seulement comme on le sait, à 1816.

Fondée par l'abbé Charles Joseph Eugène de Mazenod, depuis évêque de Marseille, qui au début limitait à sa province l'action de ses collaborateurs, cette congrégation était primitivement désignée sous le nom d'Oblats de Saint-Charles ou de Missionnaires de Provence. Ce titre indique bien la pensée de son auteur. — Mais Dieu lui réservait une destinée plus grande. —

Approuvée par le Pape Léon XII le 17 février 1826, elle reçut en même temps la glorieuse appellation de Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée, *Missionarii Oblati beatissimæ Mariæ Virginis sine labe Conceptæ*.

Les constitutions et les règles de l'institut rédigées par l'illustre fondateur des Oblats avec son cœur embrasé du feu sacré de la charité, avec son cœur « grand comme le monde », selon l'expression de l'abbé Combalot, sont animées d'un tel esprit de foi, d'un si pur amour pour Jésus et Marie, qu'elles devaient attirer de bonne heure les âmes généreuses, prêtes à tous les dévouements.

En peu de temps la petite communauté établie à Aix, dans les restes d'un ancien monastère des Carmélites vit grossir ses rangs, et quand, en 1830, le noviciat fut transféré en Suisse — non loin de son lieu d'origine — il formait déjà une famille relativement nombreuse. En 1834 un autre noviciat se créait dans l'Isère à Notre-Dame de l'Osier, puis en 1836 la Corse voyait s'élever la maison d'Ajaccio, et le couvent de Vico, tandis que l'année suivante s'ouvrait près de Goult (Vaucluse) la maison de Notre-Dame des Lumières.

Jusque là les Oblats avaient concentré leurs efforts, sous la direction de leur vénéré fondateur, à la prédication dans les retraites paroissiales, aux missions données surtout dans le midi de la France. Ce fut du Canada que vint le premier appel au zèle apostolique des disciples de Mgr de Mazenod, appel qui devait avoir sur les destinées de la nouvelle congrégation une si grande influence.

Mgr Bourget, évêque de Montréal s'était rendu en Europe dans l'année 1841 pour demander le concours de prêtres français. A Marseille, il vit sa demande agréée par le P. Tempier, alors provincial des Oblats.

« Il semble, lisons-nous dans une notice publiée en 1887, que le Seigneur attendait ce grand acte de dévouement pour répandre sur la Congrégation ses bénédictions les plus abondantes. Grand nombre des diocèses de France et même de l'étranger envoyèrent des sujets à une société qui, jusque-là, leur était à peine connue, et les établissements se multiplièrent avec une rapidité merveilleuse. »

* * *

Missions du Canada.

C'est le 2 décembre 1841 que les PP. Honorat, Lagier, Beaupré, et Telmont, envoyés de France par Mgr de Mazenod arrivèrent à Montréal. Ils s'établirent provisoirement d'abord à St-Hilaire dans le comté de Rouville, où les rejoignit en 1842 le R. P. Léonard.

Mais dès cette même année il se fixèrent à Longueuil et prirent possession d'une maison qui leur fut donnée par la sœur de M. Olivier Berthelet. C'est là qu'ils fondèrent leur noviciat. Parmi les premiers occupants de cette maison, citons le P. Dandurand, le premier Oblat d'origine canadienne, le R. P. Bourassa,

et aussi le Frère Taché, celui qui devait en peu de temps devenir l'apôtre du Nord-Ouest et conquérir à Dieu ces vastes régions à peine explorées du Canada, puis le P. Guigues, le premier évêque d'Ottawa. Aux Oblats de cette époque se rattache le souvenir de la fondation de la communauté des sœurs des SS. N. J. de Jésus et de Marie.

Le noviciat était à peine installé que les pères Oblats — malgré leur petit nombre — commençaient à établir des missions qui devaient être autant de jalons pour atteindre ce Nord-Ouest, vers lequel ils étaient attirés par une force surnaturelle. C'est ainsi qu'ils créèrent la mission de Bytown en 1844, puis répondant à l'appel de Mgr Provencher, le vaillant évangéliste des terres du Manitoba, aujourd'hui en pleine voie de colonisation, mais alors incultes et occupées presque exclusivement par les sauvages et les métis qu'ils se dirigèrent vers St-Boniface.

Le P. Aubert, accompagné du Frère Taché, alors âgé de vingt ans, partent de Longueuil le 24 juin 1845 pour ce long voyage qui à cette époque se faisait uniquement par eau et en canot; les deux Oblats mirent deux mois et un jour pour franchir la distance de Montréal à St-Boniface trajet qui demande aujourd'hui soixante heures. Il faut lire dans l'ouvrage de Mgr Taché, *Vingt années de mission*, le récit des débuts de cette mission, la joie de Mgr Provencher, en recevant les deux premiers Oblats de Marie-Immaculée dont il attendait anxieusement l'arrivée.

Le Nord-Ouest est en effet le théâtre où va s'accomplir avec le plus d'éclat cette lutte héroïque des pieux missionnaires non seulement contre les éléments, le froid meurtrier, les tourbillons de neiges, les rivières coupées de rapides dangereux, les marais infranchissables, les privations de toute nature, la faim, la soif, mais aussi contre les préventions et l'indifférence des sauvages, leur passion pour les liqueurs fortes, leurs divisions, contre les difficultés d'apprendre des langues très différentes et qui n'avaient point encore de grammaire connue; mais la foi triomphe de tous les obstacles; l'amour de Dieu, le désir de sauver les âmes de ces infortunés, donnent au Missionnaire une force qui lui fait affronter et surmonter tous les périls.

* * *

Le noviciat ne devait pas rester longtemps à Longueuil. Il fut en 1848 transféré à Montréal, centre des établissements religieux

du Canada, et qui offrait naturellement de plus grandes ressources pour faciliter le développement de la congrégation. Ce fut le 8 décembre 1818 que les Pères Oblats vinrent en cette ville. Ils avaient choisi de préférence le faubourg de Québec, fidèles à la belle devise de leur ordre : *Evangelizare pauperibus*. Leur première chapelle bénite par Mgr Bourget était bien modeste ; mais dès 1851 la congrégation posait solennellement la première pierre de leur église actuelle en présence de Mgr Larocque, coadjuteur de l'évêque de Montréal. Plus tard, grâce à la charité des fidèles, aux ressources de la congrégation, on construisit successivement la maison des Pères, la maîtrise et l'école qui forment un ensemble imposant de bâtiments. On croyait alors que ces dépenses étaient assez vastes, mais l'extension de la congrégation des Oblats a été si rapide au Canada que les prévisions ont été dépassées. Le noviciat de Montréal est devenu bientôt insuffisant et il a fallu établir à Lachine la belle maison que l'on connaît. La création de ce noviciat s'imposait pour répondre aux besoins toujours croissants des missions dans le Canada, et aussi sur le territoire des États-Unis.

Il ne nous est pas possible, et nous le regrettons, de donner dans les limites restreintes de cette notice, le détail des maisons fondées par les Oblats pour évangéliser les sauvages, à la conversion desquels, — continuant les traditions des Pères Jésuites, — ils s'appliquèrent dès leur arrivée en ce pays : encore moins pourrions-nous redire comme il le conviendrait tout le bien spirituel que dans leurs prédications, leurs retraites et leurs missions paroissiales ils ont fait jusqu'ici et ne cessent de faire chaque jour sur une plus grande échelle.

Mais nous tenons cependant à donner brièvement un résumé de leurs travaux apostoliques tant dans leurs missions extérieures que dans leurs missions intérieures.

(A suivre).

CONSULTATION

Concernant le vin destiné au saint Sacrifice.

Nous attirons particulièrement l'attention de Messieurs les curés et des communautés religieuses sur la note suivante qui est de la plus haute importance.

Q. — *Est-il permis d'ajouter au vin de messe une certaine quantité d'alcool, de sucre, d'eau, ou d'une autre espèce de vin ?*

R. — 1^o *Jamais on ne peut mêler au jus des grappes de raisin destiné au sacrifice eucharistique aucun liquide qui ne vient pas lui-même de la vigne ; toute addition de ce genre, faite sous prétexte de rendre le vin plus doux, plus fort ou plus faible, rend la matière du sacrifice plus ou moins illicite, selon que la pureté du vin est plus ou moins altérée ; elle deviendrait même invalide si la quantité des éléments étrangers était considérable.*

2^o *Quand le vin pur paraît faible, c'est-à-dire, quand il contient moins de 12 pour 100 d'alcool, rien ne s'oppose, d'après une décision récente du St-Siège, à ce qu'on y mêle la quantité nécessaire pour atteindre ce degré, pourvu que 1^o l'alcool ainsi ajouté soit extrait du jus de la vigne, (or presque tout l'alcool qu'on trouve dans le commerce vient d'autres substances), 2^o que l'addition soit faite avant la fermentation.*

3^o *Il est permis de mélanger avec le vin de messe, soit avant soit après la fermentation, toute autre espèce de vin pur. (1).*

(1) Voici le texte latin de l'importante décision de la Congrégation du St-Office, expliquée ci-dessus, laquelle a été donnée en réponse à une consultation de l'évêque de Marseille, à la fin de juillet 1890.

.....Episcopus Massiliensis.....querit :

In pluribus Gallie partibus, maxime si ea ad meridiem sita reperiantur, vinum album, quod incruento missæ sacrificio inservit, tam debile est ac impotens, ut diu conservari non valeat, nisi eidem quædam spiritus vini (alcohol) quantitas admisceatur ?

1. An istius modi commixtio licita sit ?

2. Et, si affirmativo, quænam quantitas hujusmodi materiæ extraneæ vino adjungi permittatur.

3. In casu affirmative, requiritur ne spiritus vini ex vino puro seu ex vitis fructu extractus.

Feria IV, die 30 Julii, 1890.

In Congregatione generali habita per Emos ac Rmos D. D. Cardinales in rebus fidei et morum Generales Inquisitores, proposita suprascripta instantia, præhabitoque Rmorum D. D. consultorum voto, iidem Emi ac Rmi Patres rescribi mandarunt :

Dummodo spiritus (alcohol) extractus fuerit ex genimine vitis, et quantitas alcoholica addita una cum eo quam vinum, de quo agitur, naturaliter continet, non excedat proportionem duodecim pro centum, et admixtio fiat quando vinum est valde recens, nihil obstarè quominus idem vinum in missæ sacrificium adhibeatur.

Sequenti feria V, die 31 d. m. facta de his SSmo D. N. Leoni PP. XIII relatione Sanctitas sua resolutionem Emerum Cardinalium adprobavit et confirmavit.

J. MANCINI, S. R. et U. I. Nol.

SŒUR THERÈSE DE JÉSUS

Dimanche dernier, mourait sœur Thérèse de Jésus, née Cléopée Tétu, supérieure provinciale à l'hospice St-Jean de Dieu, dans la 67^{ème} année de son âge.

Douée d'une activité merveilleuse, d'une énergie incomparable, Sr Thérèse de Jésus entra à l'âge de 20 ans, au noviciat des Sœurs de Charité de la Providence, avec le désir de se consacrer au service des pauvres et des malheureux, et certes, elle fut, toute sa vie, fidèle à l'appel de Dieu.

En 1850, elle était nommée supérieure de l'Hospice St-Jérôme, ouvert pour y recevoir les orphelins irlandais laissés sans abri à la Pointe St-Charles. En 1854, elle allait fonder l'orphelinat de Burlington qu'elle ne quitta qu'en 1857 pour la lointaine mission de Santiago, (Chili), où elle fonda encore la maison de Valparaiso. Revenue en Canada, elle exerça pendant neuf années à la Maison-Mère, la charge de dépositaire générale et prit en 1875, la direction de l'Hospice St-Jean de Dieu. Tout le pays sait les épreuves que traversa cette œuvre naissante, ainsi que le travail ardu et la fermeté inébranlable de cette femme énergique, mais Dieu seul a vu les sacrifices, les angoisses, le dévouement de Sr Thérèse qu'aucune difficulté ne pouvait abattre. Elle puisait cette force surhumaine en Dieu, objet de toute sa confiance.

De là, cette sérénité et cette bienveillance qu'elle montra toujours au milieu des tracasseries de sa grande administration. Il faudrait un volume pour retracer les vertus de sa vie intime. Demandez à ces milliers de malheureux qu'elle a secourus, comment elle les abordait, comment elle savait consoler leur douleur ? Aux dons de l'intelligence, Sr Thérèse de Jésus joignait, à un degré éminent, ceux du cœur. Elle mettait tout en œuvre pour procurer quelques distractions aux malheureux dont elle s'était constituée la mère. Elle assistait à leurs divertissements, les félicitait de leurs petits succès et sa présence seule doublait le plaisir de ces récréations de famille. *Que ferez-vous aujourd'hui pour amuser vos pauvres patients ?* disait-elle souvent à ses compagnes, et rarement son esprit ingénieux ne trouvait pas, de suite, le moyen de leur être agréable.

Sa soumission à la volonté de Dieu parut surtout dans l'épouvantable catastrophe qui, en quelques heures, détruisit le fruit de quinze années

de labeurs incessants. Sr Thérèse de Jésus était alors malade au lit. On craignait même que sa vie ne touchât à son terme. Résignée sur les pertes pécuniaires que subissait l'Hospice St Jean de Dieu, la vaillante religieuse ne désirait qu'une chose, c'était de vivre assez longtemps pour voir ces chers aliénés logés convenablement. Dieu exauça ses vœux ; grâce à son incroyable-activité, et quatre mois après le désastre, plus de 1300 patients étaient logés dans quatorze pavillons bâtis sur un terrain.

Aussi, quand elle vit arriver le terme prochain de sa mort, elle se résigna sans-peine à la volonté du divin Maître. Son regret, pendant sa maladie, était de ne pouvoir visiter ses chers patients. *Ruevres enfants s'écriait elle, avec émotion, ils me disent que je ne vais plus les voir, mais que voulez-vous, je suis trop malade !*

Samedi soir, veille de sa mort, elle se rendit à la communauté pour la récréation. Elle fit le tour de la salle et adressa avec bonté, la parole à toutes les religieuses, qui se félicitaient de la voir encore une fois revenir à la santé. Hélas ! c'était sa visite d'adieu. Le lendemain matin, cette grande âme, dont la vie laborieuse n'a été qu'une longue suite d'œuvres que nous pourrions appeler merveilles, avait quitté la terre.

Son corps repose maintenant là-bas, dans le cimetière des religieuses, près des pauvres malheureux qu'elle a tant aimés.

La mort de Sœur Thérèse, disait un journal de cette ville, est un deuil provincial. Ses funérailles ont eu lieu mercredi dernier. Sr Thérèse de Jésus est allée au ciel recevoir la récompense de ses vertus et de ses travaux, mais ici-bas, quel vide elle a laissé !

LA PRIERE DU VIEUX SOLDAT

Un évêque, mort il y a quelques années, visitait un jour un hospice. Il s'arrêta au chevet d'un vieux soldat, dont la figure énergique et française l'avait frappé.

« Eh bien, mon ami ! dit l'auguste visiteur, comment vous trouvez-vous ?

— Mal, mon évêque, mal ! Je crois que je vais recevoir mon congé définitif.

— Il faut espérer que vous n'en n'êtes pas là. En tout cas, ne quittez pas le service sans vous être assuré là-haut une bonne retraite.

- J'y compte bien, dit le militaire.
- J'espère que vous faites votre prière soir et matin.
- Certainement, mon général.... pardon.... mon évêque; d'ailleurs, je l'ai toujours faite, ma prière. Depuis vingt-huit ans que je suis au service, je ne l'ai pas manquée un seul jour.
- Comment! vous n'avez jamais manqué votre prière.
- Jamais, mon évêque.
- Et quelle prière faisiez-vous?
- Ah, dame! une prière courte et bonne comme un pauvre soldat, peut la faire.
- Vous disiez *Notre Père et Je vous salue Marie*?
- Non, mon évêque: c'était pour la messe du dimanche cela.
- Que disiez-vous donc?
- Voilà! dit le vieux soldat, en portant la main au front et faisant d'un air grave le salut militaire: le matin, à mon réveil je disais: Mon Dieu, votre serviteur se lève; ayez pitié de lui. Le soir, avant de me coucher je disais: Mon Dieu votre serviteur se couche; ayez pitié de lui.
- Qui sait si, au poids du sanctuaire et devant le tribunal de Dieu, cette prière du pauvre soldat ne comptera pas autant que de longues et savantes oraisons?

LE PROCÈS DE L'ARCHEVÊQUE D'AIX

Parmi les nombreuses lettres de félicitations et de sympathies adressées à l'archevêque d'Aix, nous avons remarqué celle de Mgr Cotton, évêque de Valence. « Vénéré et bien cher Monseigneur, dit ce prélat, Vous voilà donc cité à comparaître devant la cour d'appel de Paris, où j'ai eu l'honneur de vous précéder il y a onze ans. Selon toute probabilité, d'autres évêques vous y suivront bientôt; mais sûrement, nous serons tous avec vous par le cœur, nos droits étant les mêmes et notre cause commune.

Quoi qu'il arrive, vous en reviendrez plus entouré que jamais du respect, de la vénération, de l'amour de vos diocésains, et de la reconnaissance de tous les catholiques, car les poursuites dont vous êtes l'objet hâteront le triomphe de l'Église pour la défense de laquelle nous sommes tous prêts à sacrifier notre liberté et notre vie. »

Celui qui tient ce noble et fier langage a été en effet cité, lui aussi, devant les tribunaux. C'était en 1880 lors de l'exécution des décrets. M. Fallières — le même qui a adressé dernièrement à l'épiscopat la circulaire que l'on sait — était alors sous-secrétaire d'Etat aux cultes. Il avait demandé à Mgr Cotton, évêque de Valence, la liste des Jésuites enseignant dans son diocèse. Le prélat répondit pas un refus très fier dont il développa les motifs dans une lettre des plus dignes et des plus vives.

« Je me demande, écrivait il à M. Fallières, quel est le texte de loi qui vous autorise à me poser une pareille question ! Jusqu'à preuve du contraire, il me paraît certain que vous sortez complètement de vos attributions pour entrer dans le domaine de la conscience où vous n'avez absolument rien à voir. Vous n'êtes ni mon confesseur, ni mon confident. J'ajouterai, si vous le voulez, que vous n'avez pas ma confiance.

« Si j'ai osé vous dire, fussé-je le ministre des cultes d'un gouvernement quelconque : Déclarez-moi par écrit que vous n'êtes ni franc-maçon, ni internationaliste, ni athée, vous ne manqueriez pas de me répondre que cela ne me regarde pas, et vous auriez cent fois raison. Traiter la liberté individuelle et la liberté des cultes comme vous le faites, *n'est-ce pas le comble du cynisme ?* Vous me menacez de me supprimer la subvention du séminaire. Cette menace, j'ai le droit de la considérer comme une insulte.

On ne nous achète pas, et vous nous offririez toutes les économies réalisées par le président de la république (M. Grévy), que vous ne nous feriez pas commettre une lâcheté. La haine de Dieu et l'amour de l'argent sont les traits caractéristiques des hommes qui nous gouvernent. Eh bien ! ne vous en faites pas faute. Gardez notre argent. Mettez-le dans vos poches. Gorgez-en vos créatures. Vous pouvez nous réduire à la misère, vous ne pouvez nous enlever ni le droit de protester contre une injustice, ni l'honneur, ni la liberté. »

M. Fallières fit traduire Mgr Cotton devant la première Chambre de la cour de Paris, comme il va y envoyer Mgr Gouthé-Soulard. L'évêque fut acquitté. Nous espérons pour l'honneur de la magistrature française qu'il en sera de même pour l'archevêque d'Aix.

Mais celui-ci s'attend à tout. Il y a quelques semaines, il écrivait à Mgr Ricard, à l'occasion de la publication de la vie de M. Combalot dont nous parlerons bientôt : « Malgré mes nombreuses

occupations de ces jours-ci, j'ai continué la lecture de votre vie de *M. Combalot*. J'en étais à son emprisonnement à Sainte-Pélagie, quand j'ai reçu la citation de comparaître devant la cour d'appel de Paris siégeant correctionnellement. Un ami, qui était présent, s'écria : « Ah ! si cette page était prophétique ! »

UN BEAU DISCOURS DU COMTE DE MUN

La question des incidents de Rome et des événements qui ont suivi est venue devant la Chambre Française. Elle a été pour *M. le Comte de Mun* l'occasion d'un de ses plus éloquents discours. Nous n'en citerons que des fragments :

« Vous ne paraissez pas savoir ce que, pendant ces tristes journées les Français ont eu à souffrir à Rome de toutes manières, et quelle a pu être l'indignation de tous ces hommes insultés et violentés, en entendant parler, comme par une amère ironie, de la protection du gouvernement italien.

De protection il n'y en a eu d'aucune sorte, ni de personne, ni de la part des autorités italiennes, ni de la part de notre représentant : voilà la triste vérité.

M. le ministre des affaires étrangères. — C'est absolument inexact

M. le comte Albert de Mun. — Non, aucune ! Sans doute, comme vous l'avez dit tout à l'heure, lorsque l'ambassadeur de France a été saisi des réclamations de quelques-uns des pèlerins, lorsqu'il a reçu les protestations signées de plusieurs d'entre eux et qui ont été publiées dans les journaux, il a donné communication de ces plaintes au gouvernement italien, et on lui a répondu qu'on ferait une enquête. Mais il était bien temps ! tout était fini alors, et, pendant trois jours, prêtres, laïques, ouvriers, jeunes gens avaient été poursuivis, traqués dans les rucs de Rome, où on organisait, sous l'œil de la police, la chasse aux pèlerins, sans que nul fût intervenu ; aucune protection ne leur est venue, ils ont été abandonnés. (Interruptions à gauche.)

Voilà, monsieur le ministre, les faits contre lesquels nous protestons de toute notre énergie, qui ont soulevé chez nous tous une émotion qui dure encore et que j'aurais voulu vous voir dissiper par une parole ferme et précise.

Vous avez bien voulu nous dire — et je vous avoue que ce

n'est pas assez pour exciter ma reconnaissance — que les catholiques étaient des citoyens comme les autres...

Un membre à gauche. — Oui, mais pas plus que les autres !

M. le comte Albert de Mun... — Et que partout ils ont droit à la protection du gouvernement et de ses agents. Je le crois bien ! Au delà de la frontière, il n'y a plus ni catholiques, ni libre-penseurs, ni républicains, ni monarchistes : il n'y a que des Français. (Applaudissements à droite). C'est votre devoir de le reconnaître et d'agir en conséquence.

Eh bien, pendant les trois jours qu'ont duré les scandales de Rome, pendant les jours suivants, sur tout le parcours de Rome à la frontière, des milliers de catholiques français ont pu croire qu'ils étaient reniés par leur gouvernement, car personne n'était là pour les protéger en son honneur. (Rumeurs à gauche.) Comment ! Mais vous ne savez donc pas que dans toutes les gares d'Italie les trains ont été assaillis avec une véritable fureur, et que si les pèlerins n'avaient pas fait preuve de toute la sagesse, de tout le sang-froid dont des hommes peuvent être capables, il se serait produit infailliblement les conflits les plus déplorables, les plus regrettables ? Mais si, vous le savez aussi bien que moi.

M. Basly. — S'il s'était agi de grévistes, vous auriez fait appel au gouvernement contre eux, et vous lui auriez donné un vote de confiance. (Mouvements divers).

M. le comte Albert de Mun. — Monsieur Basly, en reprochant à celui qui parle ici de prendre parti contre les ouvriers au moment des grèves, vous conviendrez que vous tombez mal...

M. Clémenceau. — Et les amis de l'orateur ?

M. le comte Albert de Mun. — Monsieur Clémenceau, permettez-moi de parler pour moi. La question est assez grave pour que les responsabilités restent bien définies. La mienne est ici particulièrement engagée et c'est pourquoi je suis à la tribune : j'étais à Rome il y a un mois : j'y ai accompagné des pèlerins ouvriers, des jeunes gens, et j'ai eu l'honneur de les conduire moi-même aux pieds du Pape. (Rires ironiques à l'extrême-gauche. — Très bien ! très bien ! à droite)

Quoi ! messieurs ? Qu'est-ce qui excite votre hilarité dans les paroles que je viens de prononcer ? Est-ce que je n'ai pas le droit, sous le gouvernement de la République, moi catholique et citoyen français, d'aller librement visiter le Pape ? Est-ce que je n'ai pas le droit de le faire en compagnie de ceux qui, partageant

mes sentiments, veuliez m'accompagner ? C'est vous qui n'avez pas le droit d'accueillir mes paroles par une hilarité déplacée. (Très bien ! très bien ! à droite).

J'ai usé de mon droit de citoyen, j'ai rempli mon devoir de catholique quand et comme je l'ai cru bon, et je ne comprends pas qu'une déclaration aussi simple soit accueillie par des rires. (Applaudissements à droite).

Et si dans l'usage de cette liberté, dans l'accomplissement de ce devoir, mes amis et moi n'avons pas trouvé la protection qui nous était due, j'ai le droit de me plaindre et je me plains.

Vous avez commis une double faute ; faute au dehors et faute au dedans.

Il n'est jamais bon, il n'est jamais profitable de courber la tête devant la violence : et ce n'est jamais un moyen d'obtenir le respect que de s'incliner devant un outrage. (Très bien ! très bien ! à droite).

Ces Français que vous avez abandonnés, vous le savez, ils aiment leur patrie avec passion : ils sont allés à Rome serrés autour du drapeau national... vous ne pouvez pas l'ignorer : je vous l'ai raconté, le cœur encore plein d'une émotion joyeuse et sans me douter qu'elle allait, quelques heures plus tard, se changer en une émotion si douloureuse... Oui, vous ne l'avez pas oublié, ces jeunes gens, quand ils ont su qu'à Rome ils allaient être réunis à ceux des autres nations, ils ont voulu que le drapeau de la France marchât en avant d'eux ; et lorsqu'il a paru au milieu de ces jeunes représentants de tous les pays de l'Europe pressés au seuil du Vatican, une immense acclamation s'est élevée de tous les rangs : on saluait, on applaudissait le drapeau français ! Et c'était ainsi chaque jour, dans toutes les circonstances, si bien que ces manifestations, si elles étaient un hommage rendu à la papauté, devenaient aussi l'occasion d'un hommage constant rendu à la France. (Applaudissements à droite).

Vous n'avez pas vu, vous n'avez pas senti cela, et c'est là qu'est votre faute principale.

Elle va plus loin encore, monsieur le ministre ; vous me comprendrez d'un mot, dans une question que je ne puis toucher à la tribune qu'avec la plus extrême prudence. Vous êtes un homme politique trop avisé et trop sage pour traiter par la plaisanterie ou par l'outrage la question de l'indépendance du Pape. (Ah !

ah ! à gauche), question profonde, vous le savez bien, qui couve au sein de l'Europe, qui tient aux fibres les plus sensibles de la conscience catholique, et en face de laquelle tous les gouvernements sont tenus à la plus grande réserve, celui de la France plus que celui d'aucune autre nation.

Cette question, votre faiblesse vient de la rendre plus aiguë. Vous n'aviez qu'un mot à dire pour arrêter les colères et les violences déchainés tout à coup ; vous ne l'avez pas dit. Et maintenant, qui peut savoir où elles s'arrêteront ?.....

Monsieur le ministre, permettez-moi de vous engager, vous et vos collègues du gouvernement, à bien peser cette situation. Si vous voulez sincèrement, comme le disent vos orateurs, pratiquer une politique d'apaisement, ce n'est pas par de tels actes qu'il faut l'inaugurer. Votre responsabilité est ici gravement engagée ; car si vous nous traitez en ennemis, vous ne vous étonnerez pas que nous vous répondions en combattants. »

Au moment où nous imprimons ce discours, les dépêches de Paris nous apprennent que Mgr Gouthé-Soulard vient de subir son procès et qu'il a été condamné à 3000 francs d'amende : odieuse sentence qui fera la honte de ceux qui l'ont portée, et la gloire de celui qui l'a reçue. Du Canada, nous nous unissons à tous les catholiques de France pour offrir à l'illustre condamné nos très respectueuses félicitations.

CHRONIQUE

* * * Mercredi, le 25 novembre, à la cathédrale, M. F. G. Caisse, de Montréal, a été tonsuré par Monseigneur l'archevêque.

* * * Le portique de la nouvelle cathédrale est terminé mais il reste encore beaucoup à faire à l'intérieur. Persévérant dans l'œuvre qu'il a entreprise, et à laquelle il a consacré toute son énergie, M. le chanoine Racicot s'est adressé à plusieurs prêtres, religieux et séculiers, pour les prier de prêcher maintenant cette œuvre si importante dans les diverses paroisses du diocèse. Ces Messieurs ont répondu avec empressement à la demande qui leur était faite, et commenceront leurs prédications bientôt. Nous sommes assurés qu'ils seront partout cordialement accueillis, et qu'on ne restera pas sourd à l'appel — le dernier, nous l'espérons — qui sera fait à la foi et à la générosité des fidèles au nom de Mgr l'archevêque de Montréal. Il est vrai que nous demandons depuis longtemps ; mais n'oublions pas qu'il s'agit de l'honneur de notre religion et de la gloire de Dieu.

* * * La communauté des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, fondée à Longueuil en 1843, compte aujourd'hui 610 professes. Voici, d'après l'obédience du mois d'août de cette an-

née, la liste des principales maisons qu'elle possède au Canada et dans les Etats-Unis.

Hochelaga, Longueuil, Beilœil, St-Lin, St-Timothée St-Hilaire, Beauharnois, Verchères, St-Roch, St Louis de Gonzague, Valleyfield, St Barthélemy, Waterloo, Manoir de Beauharnois, Epiphanie, dans la province de Québec.

Portland, Rome, Amherstburg, Sarnia. Oakland, Key-West Floride, San Francisco, Cal., Winnipeg, Man., Albany. N. Y., Seattle. Wash., Tampa, Fle., St Pierre Jolys, Man., Spokane Falls, Wash., Ramona, Cal., aux Etats-Unis.

Les Artisans Canadiens-Français ont fait chanter un service à la cathédrale jeudi dernier, pour les membres défunts de la société. C'est un acte de foi et de charité qui les honore. La messe a été chantée par M. le chanoine Bruchési, leur chapelain.

* * * Encore un départ pour l'Equateur. Deux jeunes sœurs du Bon Pasteur de Montréal viennent de partir pour ces régions lointaines : Sr Marie de Liesse Asselin, et Sr Marie de St-Léonard Morin. Elles s'en vont rejoindre leurs courageuses compagnes qui y ont fondé une mission il y a quelques années et travailler avec elles au salut des âmes. Elles partent joyeuses, soutenues dans leur sacrifice par l'amour de Dieu. Ah ! comme elle se vérifie tous les jours la parole du Maître ; « J'attirerai tout à moi ! »

Mardi dernier jour de la fête de St. Jean de la Croix à été célébrée à l'église des Carmélites à Hochelaga, une messe solennelle pendant laquelle a été exposée et vénérée la relique du saint. Après les vêpres la bénédiction du Très saint Sacrement à été donnée par Mgr l'archevêque de Montréal.

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que les 1, 2 et décembre prochain à l'occasion du 3me centenaire de St. Jean de la Croix, aura lieu un triduum solennel au Carmel de Montréal. On nous communique le sujet des sermons qui seront prêchés au Carmel pendant ces trois jours. Le premier sera donné par un Père Jésuite, sur la vie *cachée* de St Jean de la Croix, le second par un Père Oblat sur la vie *souffrante* du saint, le troisième par un prêtre de St. Sulpice sur la vie *glorieuse* de St. Jean de la Croix.

* * * Le consistoire des évêques aura lieu au plus tard dans les premiers jours de décembre.

* * * La Sacrée Congrégation des Rites prépare les éléments qui doivent compléter d'importantes réformes pour l'unité du chant liturgique et sa conformité aux-saintes traditions.

* * * Le gouvernement italien a donné des instructions pour enrayer l'agitation contre la loi des garanties dont il ne peut permettre l'abolition, à cause du monde catholique et des cabinets étrangers.

*. Nous voyons qu'en Bavière dans la Chambre des députés les catholiques sont aujourd'hui en majorité et que, grâce à cette situation, les lois sur l'instruction vont subir une heureuse réforme demandée avec instance par les évêques bavarois.

*. Il est question de former dans les Chambres de Hollande un parti composé des membres catholiques qui serait désigné sous le nom de parti du centre.

Quatorze catholiques appartenant à la seconde Chambre ont pris l'initiative de cette organisation.

*. Deux protestants, habitants de Cincinnati, M. M. Joseph Bultre et Lewis Worthington, ont acheté le *United States Marine Hospital*, au prix de 75,000 dollars, et l'ont présenté aux Sœurs de Charité, sous les seules conditions que l'institution serait ouverte aux malades pauvres et de préférence aux femmes, et aux enfants. Le bâtiment avait coûté naguère 360,000 dollars au gouvernement.

*. Le Frère Henri, gardien de la grotte de Lourdes depuis vingt-cinq ans, s'est endormi dans le Seigneur, le dimanche 25 octobre, dans la maison des missionnaires. Tous les pèlerins le connaissaient, car il ne quittait jamais son poste d'honneur et de dévouement aux pieds de Marie. On lui accorda cependant de faire partie du pèlerinage ouvrier à Rome en 1889. Le Cardinal Langénieux voulut lui-même le désigner au Souverain-Pontife et par deux fois Léon XIII reposa ses mains avec tendresse sur la tête de l'humble Frère.

*. On signalait la présence à Lourdes, à la fin d'octobre, de M. le duc de Norfolk. C'est la onzième visite faite par le noble lord au sanctuaire de la Vierge Immaculée. Une dame anglaise, présente déjà à Lourdes depuis quelque temps pour remercier la très sainte Vierge de son retour au catholicisme, a suggéré à son illustre compatriote d'organiser pour l'année prochaine un grand pèlerinage anglais. M. le duc a promis de se joindre aux pèlerins et d'aider les organisateurs de toute son influence et d'un concours efficace, bien qu'il ne lui soit pas possible de s'occuper des détails mêmes de l'organisation.

*. Le nouveau primat de Grau vient d'être nommé; c'est un moine bénédictin qui recueille la succession du Cardinal Simor; Claus Vaxsary, abbé de Martinsberg, devient Archevêque de Grau. On s'accorde à reconnaître dans le nouveau prélat, avec une grande piété, une vaste érudition et un ardent patriotisme. Professeur distingué pendant de longues années, il avait été élu Abbé de Martinsberg en 1885 et consacra une grande partie des revenus considérables du monastère au développement de l'instruction populaire, à l'entretien et à la fondation d'écoles diverses. Il construisit, entre autres l'*Obergymnasium* de Raab, qui lui coûta 120,000 florins, un asile pour enfants confié à des religieuses, pour lequel il dépensa 60,000 florins. D'autre part nombre d'églises purent être restaurées grâce à sa munificence.

PRIONS POUR NOS MORTS



C'est une bonne et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils
soient délivrés de leurs péchés.
II Mach., xii, 46.

Sr Marie Anne Alarie, Hotel-Dieu, Montréal
Sr. M. Thrasie, (Léocadie Bernard).
Sr. Thérèse de Jésus, (Cléopée Têtu), Provid., Longue-Pointe.
Rose Délima Grondin, épouse de J. F. Fowler, St-Maurice.
Sr. M. de Jésus, (Irène Versaille), novice choriste, Précieux S.
Mélanie Brissette tertiaire des services de Marie, Asile Providence.

DE PROFUNDIS.

SPECIFIQUE ANTI-ASTHMATIQUE

du Dr NEY

Pour le soulagement
et la guérison de
l'Asthme, de la
Bronchite,
du Catarrhe, du
Croup, etc.



Après une expérience de nombre d'années chez
une foule de personnes, le SPECIFIQUE DU
Dr N. est offert au public en toute confiance.
Les mérites de cette excellente préparation sont
attestés par de NOMBREUX TÉMOIGNAGES. Faute
d'espace, nous ne donnons que quelques extraits
de deux de ces attestations.

Le rév. Frère A. Boire, de l'Hopital Général
de St-Boniface, Manitoba, dit :

« Quant à l'effet de votre Spécifique An-
ti-asthmatique, je crois qu'il vaut ce qu'il pro-
met. S'il ne guérit pas toujours, il soulage in-
failliblement. »

St-Boniface, 8 juin 1887. SŒUR A. BOIRE.

Le Dr G. Desrosiers écrit, 15 nov. 1893 :

« J'ai fait usage du SPECIFIQUE ANTI-
ASTHMATIQUE DU Dr NEY dans plu-
sieurs cas d'asthme avec très bon succès. J'ai
eu un cas particulièrement grave dans la per-
sonne d'un vieillard de 72 ans, asthmatique in-
cessant depuis 12 à 15 ans. Cet homme était tel-
lement mal, qu'il craignait la suffocation. Je
lui fis utiliser la formule du SPECIFIQUE AN-
TI-ASTHMATIQUE DU Dr NEY, et aussitôt
la respiration reprit son cours régulier. Il y a
de cela plusieurs semaines, et, d'après ce que
j'en sais, sa santé a été excellente depuis cette
époque. Je n'ai donc qu'à me louer de l'usage
de cette excellente préparation. »

St-Félix de Valois, G. DESROSISIERS, M. D.

Vendu par tous les pharmaciens en boîtes de
50 cts et de \$1.00.

Franc par la malle sur réception du prix.

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Pharmacien
JOLIELLE, P. Q.

JOLIELLE

Messieurs les Maîtres de chapelle, désireux de donner du prestige
aux vieux chants de Noël, feraient bien de se procurer dès maintenant
ces quatre cantiques les plus populaires, harmonisés pour voix mixtes
ou égales par R. Oct. Pelletier. Ces cantiques sont en vente chez M.
A. G. Boucher, marchand de musique, rue Notre-Dame.

Prix : 40 centins l'exemplaire, ou \$3 la douzaine.

LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

Wm TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. St-CYR,
agents du département français.

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecossais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50 Rue MCGILL Montréal



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,

POTEUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix
Tres Reduits.

Specialite: Cercueils doubles en marbre,

Résidences privées : J. BRUNET, Cote des Neiges

" " PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 208, rue Laval.

MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté
de la dite église, près Montréal, P. Q.

NOUVELLE MAISON D'ORNEMENTS D'EGLISE

ALBERT GAUTHIER,

(Cidevant de la Maison B. LANCTOT)

IMPORTATEUR DE

Bronzes, Ornaments d'Eglise, Chasublerie, Vins de Messe.

MANUFACTURIER DE

Statues, Chemins de Croix, Peintures, Décorations,
Bannières, Insignes, etc.

1677. Rue NOTRE-DAME

MONTREAL.



ASTLE & FILS
 VITREAUX D'ÉGLISE...
 GRISAILLE ET MOSAÏC
 PERSONNAGES ET TAB-
 LEAUX

CLOCHES D'ÉGLISE

REFERENCES

BASILIQUE, SON ÉMINENCE CARD. TASCHEREAU
 ÉGLISE, STE. THÉRESE P. Q.
 " BUCKINGHAM P. Q.
 " ST. BRIGITTE, OTTAWA, ONT.
 COUVENTS DU SACRÉ CŒUR, MONTRÉAL ET HALIFAX
 SA GDR. MGR. OTTO ZARDITI, MILWAUKEE, WIS.
 REV. M. BOISSINEAULT, CURÉ, ST. JOHNSBURY, VT.
 ET PLUSIEURS AUTRES

F. ED. MELOCHE

(Ancien élève de M. N. Bourassa, et professeur de l'École des Arts).
ARTISTE PEINTRE

Décorations d'édifices publics, religieux et civils.

Résidence : 43, rue des Allemands.

Atelier : 7, rue Ste-Julie, Montréal.

MAGASIN de TAPIS de MERRILL
 1670, Rue Notre-Dame, Montréal.

Tapis Brussels, Tapestry, Imperial et Kidderminster. Nattes en Cocoa et
 Crumb Cloth, Prelarts anglais et américains.

A. L. C. MERRILL.

Une visite est respectueusement sollicitée.

C. S. GAGNIER

Etablie en 1850.

PEINTRE DECORATEUR
 TAPISSIER
 No 26½ STE-ELISABETH
 MONTREAL.

GEO. H. L'ABBE & CIE

453, 455, rue St-Jacques,

131, 133, 135, rue Inspecteur.

EN GROS.

MANUFACTURIERS DE

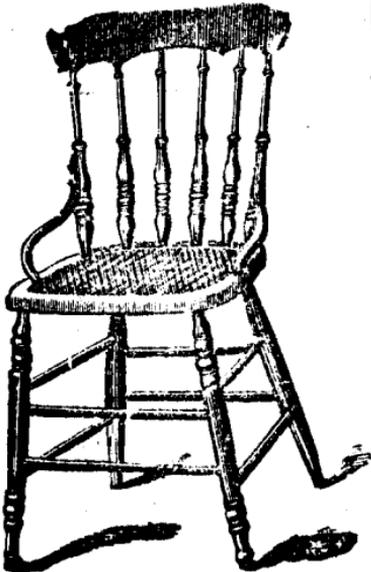
Couchettes, sets de Chambres a coucher,
 Chiffonniers, Tables, Canapés Sofas, sets
 de Salons, Sideboards, Bureaux, etc.

NOUS TENONS EN STOCK CONSTAMMENT:

De 50,000 a 60,000 Chaises,

OUVRAGE GARANTI

PRIX LES PLUS BAS.



JOS. ROBERT & FILS
MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
MANUFACTURIERS DE
PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :

BANCS D'ÉGLISE, PUPIETRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MAINS :

PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.

TELEPHONE 878 B.

107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.
ETABLIE EN 1825.
DE EDIMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances substantives, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$4,460,000
Bonus distribués, \$22,000,000. W. M. RAMSAY, gérant.

VICTOR THERIAULT
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES
16½ et 18 Rue Saint-Urbain MONTREAL.
Téléphone No 1399. PRIX MODÉRÉS. Spécialité : Embaumer.

A. HURTEAU & FRERE,
MARCHANDS de BOIS de SCIAGE
92, RUE SANGUINET, MONTREAL.

CLOS } Coin des rues Sanguinet et Dorchester.
TELEPHONE No. 166.
Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.
TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSEREAU PLOMBIER, FERBLANTIER,
Poseur d'Appareils à Eau Chau-
de, Couvertures, Etc.
No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO MARCHAND DE FER
En Gros et en Détail.

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Églises,
Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,
Meubliers etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.